

Le processus d'examen clinique indépendant



Faire une demande d'un examen clinique indépendant

Le processus d'examen clinique indépendant (ECI) offre aux familles et à leurs enfants la possibilité de faire examiner les principaux éléments du plan comportemental du POSA par une équipe d'examineurs cliniques indépendants.

L'ECI est géré par Contact Niagara, un organisme sans but lucratif financé par le Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse. Contact Niagara n'est pas impliqué dans la prestation des services du POSA.

Les principaux éléments du plan comportemental du POSA pouvant être examinés sont les suivants :

1. Domaines à aborder (ex : aptitudes liées à la préparation à l'école, la communication, la responsabilité personnelle)
2. Aptitudes à accroître
3. Comportements à diminuer
4. Approche à l'égard de l'intervention prévue, y compris l'intensité et la durée
5. Objectifs comportementaux

Vous pouvez demander un examen d'un ou de plusieurs de ces principaux éléments d'un plan comportemental.

- ▶ Les préoccupations relatives à la mise en œuvre d'un plan comportemental ou à l'examen des décisions d'allocation de fonds ne sont pas prises en compte dans le processus de l'ECI.
- ▶ Les examineurs cliniques ne formulent pas de recommandations cliniques précises sur les services qu'un enfant devrait recevoir, le nombre d'heures de services ou la durée des services.
- ▶ Vous pouvez choisir de vous retirer du processus et poursuivre avec le plan comportemental du POSA initial à tout moment durant l'ECI.
- ▶ Les décisions rendues à la fin du processus de l'ECI sont définitives.

Le comité de révision

Le processus d'examen clinique indépendant est mené par le comité d'examen composé de deux cliniciens et un représentant de la famille. Les examineurs cliniques sont chargés de rendre une décision concernant le plan comportemental du POSA à la suite d'un examen des documents figurants au dossier de votre enfant dans le cadre d'une pratique fondée sur des données probantes. Le dossier contient tous les documents pertinents du POSA. La responsabilité du représentant de la famille est de travailler en concertation avec vous pour représenter clairement au comité votre point de vue tout au long du processus d'examen clinique indépendant.

A. Les représentants de la famille

Les représentants de la famille sont les parents, les tuteurs ou les principaux soignants des enfants atteints du TSA qui sont embauchés et formés par le coordonnateur de l'ECI chez Contact Niagara pour transmettre au comité d'examen le point de vue de la famille par rapport au plan comportemental du POSA. Un représentant de la famille est affecté à chaque famille participant au processus d'examen clinique indépendant.

En tant que membre du comité d'examen clinique indépendant, le rôle du représentant de la famille consiste à avoir une conversation avec la famille sur leurs préoccupations et de s'assurer que le point de vue de la famille et de l'enfant est présenté correctement aux examineurs cliniques chargés de prendre une décision. Ils ne participent pas à l'examen clinique du dossier de l'enfant, ni à la prise de décision du l'ECI et ne jouent pas le rôle de défenseur pour les familles et leurs enfants lors du processus d'examen.

B. Examineurs cliniques

La prise de décision au sein de l'ECI est guidée par l'expertise et l'expérience de deux cliniciens qui connaissent bien les services liés à l'autisme pour les enfants et les jeunes en Ontario. Chaque comité d'examen comprend un Analyste comportemental certifié (ACC) et un psychologue ou un associé en psychologie. Les examineurs cliniques auront une discussion clinique sur les documents au dossier et le plan comportemental qui permettra de déterminer si le plan est conforme au dossier et à la pratique fondée sur des données probantes. Les réviseurs cliniques peuvent accepter le plan comportemental tel quel, le renvoyer afin qu'il soit révisé ou pour un complément d'information.

Les étapes de l'ECI

- 1) Si vous avez des préoccupations au sujet du plan comportemental du POSA de votre enfant la première étape consiste à communiquer avec votre fournisseur de services de l'option du financement direct (OFD) et d'en discuter avec eux afin d'essayer de trouver un terrain d'entente.
- 2) Si vous êtes insatisfait des résultats de l'examen interne du fournisseur de services du POSA, vous pouvez demander un examen externe du plan comportemental du POSA de votre enfant en remplissant un Formulaire de demande de la famille et en le remettant à votre fournisseur de services OFD ou OSD du POSA.
- 3) Dans les **5 jours ouvrables** suivant la réception du *Formulaire de demande de la famille*, votre fournisseur de services du POSA fera une révision du dossier de votre enfant dans le but de vous aider à compléter votre demande. C'est à ce moment là que vous pourrez ajouter des pièces justificatives au dossier.
- 4) Aussitôt complété, le dossier de votre enfant sera acheminé au coordonnateur de l'ECI par votre fournisseur de services du POSA.
- 5) Dans les **10 jours ouvrables** suivant la réception du dossier de votre enfant, le coordonnateur de l'ECI rendra anonyme toute information permettant d'identifier vous et votre enfant, ainsi que votre fournisseur du POSA, avant de l'acheminer à votre comité d'examen désigné.
- 6) Le coordonnateur de l'ECI communiquera avec vous pour organiser un appel téléphonique avec vous et votre représentant de la famille pour l'ECI afin de passer en revue vos préoccupations concernant le plan comportemental du POSA pour votre enfant. Le représentant de la famille aura à compléter le *Formulaire présentant le point de vue de la famille* et l'acheminer au coordonnateur de l'ECI.
- 7) Un appel téléphonique nommé « réunion d'examen clinique » sera organisé par le coordonnateur de l'ECI pour les membres du comité de révision, y compris le représentant de la famille et les examinateurs cliniques. Vous pouvez justifier vos préoccupations aux membres du comité de révision ou demander que le représentant de la famille le fasse pour vous.
- 8) Les examinateurs cliniques vont fournir une décision écrite pour déterminer s'ils acceptent le plan comportemental du POSA ou s'ils renvoient celui-ci afin qu'il soit révisé ou pour un complément d'information.

La décision de l'ECI sera acheminée à la famille et au fournisseur de service du POSA au plus tard **45 jours ouvrables** à compter de la date à laquelle vous avez soumis à votre fournisseur de services du POSA le *Formulaire de demande de la famille*.

Suite au Processus de l'ECI

- 1) Si la décision de l'ECI est d'accepter le plan comportemental du POSA, le fournisseur de services du POSA et la famille collaboreront pour mettre le plan en œuvre.
- 1) Si la décision de l'ECI exige que le plan soit renvoyé au superviseur clinique du POSA à des fins de révision et/ou pour un complément d'information, le fournisseur dispose de **15 jours ouvrables** suivant la réception de la décision pour mettre à jour, finaliser et mettre en œuvre le plan, avec la collaboration de la famille.
- 1) Si la famille et le fournisseur du POSA n'arrivent pas à s'entendre sur le plan révisé, la famille a la possibilité de demander un deuxième examen du plan révisé.

Renseignements supplémentaires :

Les lignes directrices détaillées relatives au Processus d'examen clinique (ECI) et l'information pour les familles sont affichées sur le site Web du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, à l'adresse suivante:

www.ontario.ca/autisme

Pour plus d'information au sujet du processus de l'ECI : Visitez notre site web : contactniagara.org, Composez : **1-866-416-1023** ou **289-273-4627**, Courriel : ICR@contactniagara.org

**En plus de coordonner le Processus d'examen clinique indépendant du Programme ontarien des services en matière d'autisme, Contact Niagara est aussi le point d'accès unique aux services financés par le gouvernement de l'Ontario pour les enfants de la région du Niagara.*